

## Délibération 2026/22

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2026

Membres :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15       |
| - Présents : 14    | Contre : 0      |
| - Votants : 15     | Abstentions : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Valérie PERRON, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoir : Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Geneviève NOBLET

Objet : *Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale*

**Vu** l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** que la Commune de Camoël compte moins de 1 500 habitants,

**Considérant** la création de la Commission Mixte des Affaires Sociales lors du Conseil Municipal du 14 avril 2026,

**Considérant** l'importance de simplifier l'administration dès lors que cela est possible,

Monsieur le Maire propose :

- la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,
- le transfert de ses attributions à la Commission Mixte des Affaires Sociales.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire,  
Régis BOUISSON

Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le  
Le Maire,

